

Monsieur Eric WOERTH
Ministre du budget, des comptes publics et
de la fonction publique
Cabinet du Ministre
139 rue de Bercy
75012 PARIS

+ LRAR PAR PRECAUTION

Paris, le 12 juin 2009

AFF : Succession Monsieur Daniel WILDENSTEIN
Administration Fiscale / Trusts
N/REF : 755/08
CDB/VM

Monsieur le Ministre,

Je me permets respectueusement d'intervenir auprès de vous en ma qualité d'avocat de Madame Sylvia WILDENSTEIN dans le cadre d'un contentieux complexe qui l'oppose aux conjoints WILDENSTEIN à savoir à Guy WILDENSTEIN, Diane Liliane Martine WILDENSTEIN, Alec Daniel Armand WILDENSTEIN enfants d'Alec WILDENSTEIN décédé et Lioubov Evgueniévna STOUPAKOVA ; à la suite du décès de Monsieur Daniel WILDENSTEIN le 23 octobre 2001.

Après avoir fait reconnaître les droits de ma cliente comme épouse commune en biens et héritière ab intestat et ce d'une façon irrévocable, ce dossier trouve aujourd'hui à la suite de la communication officielle de nouvelles pièces décisives par Madame Lioubov Evgueniévna STOUPAKOVA à Maître LEGRAND Administrateur judiciaire le 11 mai 2009, une tournure contentieuse nouvelle et a fait l'objet par mes soins d'un recours en révision signifié le 3 juin et placé le 4 juin devant la 2^{ème} chambre A de la Cour d'Appel de PARIS aujourd'hui désignée pôle 3 Chambre 1 de la Cour d'Appel N° RG : 09 123 49.

Dans le cadre des différents échanges préalables avec vos services, il leur avait été retransmis par mes soins les différentes procédures correspondantes ; ainsi que plus récemment les nouvelles pièces déterminantes (évoquées ci-dessus) le 19 mai et le 09 juin 2009.

Votre administration dispose, pour agir d'éléments signifiants au regard notamment de l'obligation de sincérité qui s'impose à la loi successorale française et dont vous êtes le garant.

Je crois bien faire en informant dans les mêmes termes Monsieur Philippe PARINI, Directeur des finances publiques.

Je vous remercie pour l'attention que vous aurez l'obligeance d'apporter à ce dossier délicat et vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma considération respectueuse et distinguée.

P.J. : Courriers adressé à l'administration fiscale le 19 mai 2009 et le 09 juin 2009